Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA FERTÉ ALAIS

2026/060

Département de l'Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA FERTE ALAIS
Séance du 9 septembre 2026

Date de la convocation :	2 septembre 2026
Date de l'affichage	2 septembre 2026
Membres du Conseil Municipal :	27
En exercice :	27
Qui ont pris part à la délibération :	27
Pouvoirs :	4

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FERTE-ALAIS, régulièrement convoqué en date du 2 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal HILF, Maire de LA FERTE-ALAIS.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :
Messieurs ANDRIEU GREGORY, MARRE YVES, Mesdames HURTREL PATRICIA, MIHOUB LAETITIA, CHAILLOUX LUDIVINE, FOURNIER FREDERIQUE,

Mesdames MARCHAL BERNADETTE, GUIHARD OPHELIE, SOARES SABRINA, PHALIPPOUX LEA, LEFOUR ALISON, LARGUIER KATIA, BENKEMOUN CARINE,

Messieurs FLAMENT FREDERIC, ALLARD STEPHANE, ORGE GREGORY, WALTER ALEXANDRE, HEM CYRIL, NAULEAU FLORIAN, ZABBOUJ YAASIN, SERRA SYLVAIN, MERLEN BRADY

AYANT DONNÉ POUVOIR :	**A**
Madame COGULET	Madame HURTREL
Madame LEVACHER	Madame MIHOUB
Monsieur PESCHEUX	Madame FOURNIER
Madame BARBAT	Madame LARGUIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory ANDRIEU

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON VALEURS ET CREANCES IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

VU le code Général des collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants.

VU les demandes d'admission en non-valeur transmises par le comptable public.

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

VU le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022

CONSIDERANT, que toutes les opérations visent à recouvrir les créances, ont été diligentées par le Trésor Public dans les délais légaux.

CONSIDERANT, qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des modifications d'irrecevabilité, ou d'extinction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

27 Voix **POUR**
0 voix **CONTRE**
0 voix **ABSTENTION**

APPROUVE

L'admission en non-valeur des titres de recettes, mentionnées en pièces jointes.

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 5967,71 euros, et d'imputer les dépenses en résultant à la section de fonctionnement à l'article 6541
DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 116,76 euros, et d'imputer les dépenses en résultant à la section de fonctionnement à l'article 6542.

7490760812	4 461,92	0,00	4 461,92
7932600312	1 207,27	0,00	1 207,27
7790250612	298,52	0,00	298,52
7655430612	0,00	116,76	116,76
Total	**5 967,71**	**116,76**	**6 084,47**

AUTORISE la reprise de provision correspondant à ces créances à l'article 7817.

DIT que la présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville https ://www.lafertealais.fr et transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne.

FAIT et DELIBERE, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Monsieur Pascal HILF
Maire

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

Direction Générale des Finances Publiques

SGC La Ferté Alais
4 AVENUE DU GAL LECLERC

91590 LA FERTE ALAIS

Exercice 2026

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **20000 - LA FERTE-ALAIS**

N° de la liste : 7790250612

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Olivier REGUER
Inspecteur divisionnaire
des Finances Publiques
Responsable du Service de Gestion Comptable
de la Ferté Alais

A LA FERTE ALAIS, le 09 juin 2026
Olivier REGUER

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	298,52 €	
6542	0,00 €	
Total	**298,52 €**	

A LFA , le 26/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

MAIRIE DE LA FERTÉ-ALAIS (Essonne)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-1953-3		d	RAR inférieur seuil poursuite	564-Créances alimentaires	6541	0,40			
			Total pour GUAHMED David				0,40			
2025	T-1186-1			Poursuite sans effet	300-Divers	6541	298,12			
			Total pour TATARU Adrian Ionut				298,12			
			TOTAL DE LA LISTE				298,52			

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

SGC La Ferté Alais
4 AVENUE DU GAL LECLERC

91590 LA FERTE ALAIS

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **20000 - LA FERTE-ALAIS**

N° de la liste : 7932600312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Olivier REGUER
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Responsable du Service de Gestion Comptable
de la Ferté Alais

A LA FERTE ALAIS, le 09 juin 2026
Olivier REGUER
Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 207,27 €	
6542	0,00 €	
Total	**1 207,27 €**	

A LFA , le 26/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

MAIRIE DE LA FERTÉ ALAIS (Essonne)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-2275-1			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	5,22			
2024	T-3112-1			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	20,00			
2024	T-2511-2			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	27,68			
2024	T-3428-1			Poursuite sans effet	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	28,00			
2024	T-2275-3			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	28,00			
2024	T-3112-3			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	62,13			
2024	T-3112-2			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	81,84			
2024	T-3428-2			Poursuite sans effet	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	97,48			
2024	T-2275-2			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	416,88			
2024	T-2511-1			Poursuite sans effet	564-Créances alimentaires	6541	440,04			
			ICLE]				1 207,27			
			TOTAL DE LA LISTE				1 207,27			

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

Direction Générale des Finances Publiques

SGC La Ferté Alais
4 AVENUE DU GAL LECLERC

91590 LA FERTE ALAIS

Exercice 2026

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **20000 - LA FERTE-ALAIS**

N° de la liste : 7490760812

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTE ALAIS, le 09 juin 2026

Olivier REGUER
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Responsable du Service de Gestion Comptable
de la Ferté Alais

Olivier REGUER
Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 461,92 €	
6542	0,00 €	
Total	**4 461,92 €**	

A LFA , le 26/06/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

MAIRIE DE LA FERTÉ-ALAIS (Essonne)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2013	T-702100000004-1			Combinaison infructueuse d actes	300-Divers	6541	730,63			
2013	T-702100000025-1			Combinaison infructueuse d actes	300-Divers	6541	780,00			
			Total pour A				1 510,63			
2013	T-702100000034-1			Combinaison infructueuse d actes	300-Divers	6541	520,00			
			Total pour				520,00			
2017	R-1-270-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	33,20			
2016	R-12-273-1		lle	Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	72,50			
2016	R-11-273-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	128,69			
			Total pour				234,39			
2015	R-6-278-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	80,00			
2016	R-1-289-1		ARE	Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	144,56			
2015	R-11-289-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	79,03			
2016	R-5-284-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	199,28			
2016	R-10-268-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	237,33			
2016	R-4-288-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	245,00			
2015	R-12-279-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	135,38			
2016	R-3-287-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	256,44			
2016	R-2-288-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	257,20			
2016	R-6-281-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	265,20			
2016	R-7-277-1			Combinaison infructueuse d actes	CG1-CANTINE GARDERIE ROLE	6541	303,48			
			Total pour				2 196,90			
			TOTAL DE LA LISTE				4 461,92			

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026

SGC La Ferté Alais
4 AVENUE DU GAL LECLERC

91590 LA FERTE ALAIS

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **20000 - LA FERTE-ALAIS**

N° de la liste : 7655430612

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTE ALAIS, le 10 mars 2026
Olivier REGUER

Olivier REGUER
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Responsable du Service de Gestion Comptable
de la Ferté Alais

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	116,76 €	
Total	**116,76 €**	

A LFA , le 26/06/2026.
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

MAIRIE DE LA FERTÉ-ALAIS (Essonne)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	T-2309-1			Surendettement et décision effacement de dette	564-Créances alimentaires	6542	2,00			
2025	T-1448-1			Surendettement et décision effacement de dette	564-Créances alimentaires	6542	9,00			
2025	T-1769-1			Surendettement et décision effacement de dette	564-Créances alimentaires	6542	10,00			
2025	T-2721-1			Surendettement et décision effacement de dette	564-Créances alimentaires	6542	95,76			
			Total pour 1				116,76			
			TOTAL DE LA LISTE				116,76			

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20260909-2026_060DEL-DE
Reçu le 11/09/2026